

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez [la copie web](#)

N°466 | 25 juillet 2023



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Les premiers secours en santé mentale ou comment faire face aux troubles psychiques de ses proches



Apporter une aide à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration ou qui est dans une phase de crise : tel est l'objectif de la formation de premiers secours en santé mentale. Elle est proposée depuis mars par le Centre intercommunal en santé mentale (CISM) de l'agglomération cayennaise. Après deux premières sessions à Matoury et Cayenne en début d'année, la troisième s'est déroulée ce mois-ci, à Macouria.

« En demandant à une personne si elle a des intentions suicidaires, je risque de lui donner l'idée de le faire. » « Je ne dois pas empêcher une personne qui souhaite se suicider. » Voici quelques-unes des affirmations vis-à-vis desquelles devaient se positionner les seize participants à la troisième formation de premiers secours en santé mentale (PSSM), mi-juillet, à Macouria. Des particuliers, des salariés, des élus et quelques professionnels de santé : tout un chacun peut participer à cette formation, proposée depuis mars par le Centre intercommunal en santé mentale (CISM), dont le poste de coordination est financé à 60 % par l'ARS et à 40 % par la communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL).

Début 2021, 900 habitants de l'agglomération cayennaise avaient répondu au questionnaire MINI (Mini International Neuropsychiatric Interview). Cette étude de santé mentale en population générale, menée pour la première fois en Guyane, avait révélé la prévalence importante des états anxieux, des états de stress post-traumatiques, les représentations très particulières de la « folie » de la « maladie » ou encore de la « dépression » (**[lire la Lettre pro du 2 février 2022](#)**). Le Pr Jean-Luc Roelandt, directeur du centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale, avait mis en évidence « le risque suicidaire plus élevé, ce qui correspond aussi au fait que les troubles dépressifs sont plus fréquents » dans l'agglomération cayennaise et vraisemblablement en Guyane.

Cette formation a pour but de « savoir reconnaître une personne en difficulté, la soutenir et l'orienter », explique Johanna Pavie, coordinatrice du CISM et formatrice. A l'issue des quatorze heures d'apprentissage, les personnes formées sont capables d'intervenir à l'apparition des symptômes, lors de leur aggravation ou en période de crise. « Avec cette formation, l'objectif est qu'il y ait de plus en plus de personnes avec une approche bienveillante plutôt que stigmatisante des problèmes de santé mentale. Il s'agit de dédramatiser les problèmes psychiques. »

« Trouver les outils dans ces situations »



La formation de premiers secours en santé mentale s'adresse à tous. « Elle est inspirée de la formation aux premiers secours physiques », explique Johanna Pavie, coordinatrice du Centre intercommunal en santé mentale (CISM) et formatrice. L'objectif est que les personnes formées puissent intervenir auprès de leurs proches, dans leur milieu professionnel, voire auprès du public qu'elles rencontrent.

C'est le cas d'Olguine, bénévole au sein de l'Association guyanaise de réduction des risques (Agrrr), qui met en place des actions de prévention et de réduction des risques liés aux addictions. « J'ai affaire à des personnes dans la rue, des personnes en situation précaire, qui souffrent souvent de troubles de la santé mentale. La formation va m'aider à trouver les outils pour les aider. C'est important de bien comprendre leur situation. »

Conseillère en insertion sociale et professionnelle et conseillère communautaire de la ville de Cayenne, Dominique Bertoni a également suivi la formation. « Dans mon métier, je constate que de plus en plus de personnes souffrent de dépression. Notamment des adolescents. On a parfois, face à nous, des personnes agressives. On ne sait pas comment réagir. La formation va me donner des outils et confiance en moi pour faire face à ces situations-là. »

Les premières formations se sont déroulées en mars à Matoury, puis en mai à Cayenne, avant celle de ce mois-ci à Macouria. Johanna Pavie s'est rapprochée des contrats locaux de santé (CLS) « afin qu'ils parlent de la formation à leurs réseaux de partenaires associatifs et aux services municipaux ». Outre des bénévoles, des salariés ou des élus, des infirmières et une psychologue libérale ont participé aux premières sessions.

EN BREF

◆ Aurélien Rousseau nouveau ministre de la Santé



Ancien directeur de cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne, Aurélien Rousseau a été nommé ministre de la Santé et de la Prévention, jeudi lors du **remaniement**. Professeur d'histoire-géographie de formation, directeur général de l'ARS Île-de-France de juillet 2018 à août 2021, il succède à François Braun. Au cours de ce même remaniement, Aurore Bergé, présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, a été nommée ministre des Solidarités et de la Famille, à la suite de Jean-Christophe Combe qui était à la tête des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Fadila Khattabi, qui était la présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, est la nouvelle ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Elle remplace Geneviève Darrieussecq au même poste. Agnès Firmin le Bodo reste ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. Enfin, Philippe Vigier, biologiste et docteur en pharmacie, a été désigné ministre délégué chargé des Outre-mer, en lieu et place de Jean-François Carenco.

◆ Alexandre de la Volpilière nommé directeur général adjoint à l'ANSM



Alexandre de La Volpilière est nommé directeur général adjoint en charge des opérations (DGAO) de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), annonce l'agence dans un communiqué. Il succède au Dr Caroline Semaille, nommée directrice générale de Santé publique France.

Il prendra ses nouvelles fonctions le 28 août. Pharmacien inspecteur, Alexandre de la Volpilière est directeur général adjoint de l'ARS Guyane depuis mai 2020, où il était arrivé en pleine première vague de Covid-19.

◆ Christophe Bouriat à la tête de l'hôpital de Cayenne

Lundi 3 juillet, Christophe Bouriat a pris ses fonctions au centre hospitalier de Cayenne. Il succède à Christophe Robert à la direction générale de l'établissement support du GHT Guyane. Agé de 56 ans, diplômé de l'École des hautes études en santé publique, Christophe Bouriat a débuté sa carrière à l'hôpital de Pau en tant que directeur des affaires financières et de l'analyse de gestion. Directeur adjoint en charge des ressources humaines au centre hospitalier de Basse-Terre en Guadeloupe, il a également occupé le poste de directeur de cabinet du directeur général de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) du Nord - Pas-de-



Calais. Directeur adjoint au CHU de Fort-de-France chargé des affaires médicales durant deux ans, il a particulièrement œuvré pour le recrutement et la fidélisation des équipes médicales ainsi que pour le développement de l'activité psychiatrique.

De retour dans l'Hexagone, Christophe Bouriat a occupé le poste de directeur de l'hôpital d'Orthez durant près de dix ans, avant de prendre la tête du centre hospitalier de Polynésie Française. Avant de rejoindre les équipes du CHC, il occupait le poste de directeur général du centre hospitalier de Bigorre (Tarbes), du centre hospitalier de Lourdes, du centre hospitalier d'Astugue et du centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre dans les Hautes-

Pyrénées. Il a ainsi piloté la mise en place et structuration du groupement hospitalier de territoire des Hautes-Pyrénées, d'une capacité de 1 800 lits et regroupant 3 000 agents. Il a lancé la reconstruction sur site unique des centres hospitaliers de Tarbes et de Lourdes, opération de près de 330 millions d'euros, après avoir mené la fusion de ces deux établissements le 1er janvier 2023.

Pour sa quatrième affectation en Outre-mer, à la tête du Centre Hospitalier de Cayenne, Christophe Bouriat poursuivra les travaux de restructuration et de modernisation déjà entamés dans l'établissement. Le nouveau directeur général du CHC contribuera, avec ses homologues du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (Chog) et du Centre Hospitalier de Kourou (CHK), la transition vers le CHRU de Guyane.

◆ Dengue : hausse des passages aux urgences du CHK



Santé publique France constate une « hausse du nombre de passages aux urgences pour dengue » au cours des deux premières semaines de juillet, dans un point épidémiologique diffusé vendredi. Cette hausse concerne principalement le centre hospitalier de Kourou (CHK). La situation reste stable dans les hôpitaux de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Durant ces deux semaines, le nombre de cas cliniquement évocateurs fluctuait. Depuis le début de l'année, près de 75 % des cas confirmés de dengue ont été répertoriés à Kourou, où l'épidémie se poursuit. De leur côté, Saint-Laurent du Maroni compte trois foyers actifs depuis début juin ; Matoury, un depuis fin juin. Le sérotype DEN-3 a été identifié pour 95 % des cas confirmés ayant bénéficié d'un sérotypage.

Depuis le début de l'année, 30 patients ayant un test biologique positif pour la dengue ont été hospitalisés. Aucun décès n'a été recensé.

◆ Pas de nouveaux cas de paludisme à Matoury

Suite aux cinq cas de paludisme à Plasmodium falciparum détectés à Matoury début juin, l'ARS a lancé opération de dépistage actif. Elle s'est déroulée dans les secteurs de PK 10 et PK 11, du 3 au 6 juillet. Les deux premiers jours, l'équipe mobile de santé environnement (EMSE) de la Croix-Rouge française, l'association DAAC, l'hôpital de Cayenne et le contrat local de santé (CLS) de la mairie de Matoury ont effectué une maraude auprès des 600 habitants du secteur afin de les informer des cas de paludisme, des symptômes, du mode de transmission, des moyens de s'en protéger et de la possibilité de se faire dépister les 5 et 6 juillet. Ces deux jours-là, deux postes de dépistage ont été installés, l'un devant Locapiroque, l'autre au carrefour de



Stoupan, avec le renfort de l'Institut Pasteur de Guyane et d'infirmiers libéraux. Cent trois personnes se sont fait tester. Tous les prélèvements étaient négatifs. Cela signifie qu'aucun nouvel accès au *P. falciparum* n'est enregistré sur le secteur. Toutefois l'ARS reste en veille sur ce sujet et la surveillance continue. En cas de symptômes, il est important de consulter son médecin rapidement.

◆ La papillonite de retour à Rémire-Montjoly

Papillonite

Le papillon cendre, qui est un papillon de nuit, disperse des fléchettes urticantes provoquant éruptions cutanées et démangeaisons.

Des mesures de préventions simples sont à la portée de tous :

- Laver fréquemment le sol et les meubles à l'eau
- Utiliser des ampoules jaunes-orangées (40 Watts) à l'extérieur
- Ne pas rester près des sources lumineuses blanches
- Ne pas laisser le linge à sécher dehors la nuit
- Ne pas marcher pieds nus

En cas de problème, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

ars
Agence Régionale de Santé de Guyane
www.ars.guyane.sante.fr

Depuis une dizaine de jours, les papillons cendre (*Hylesia metabus*) et la papillonite sont de retour à Rémire-Montjoly. A la tombée de la nuit, les papillons entrent en phase de vol et on peut alors les retrouver près des sources lumineuses et à proximité des mangroves. Pendant cette phase, les papillons libèrent en vol des milliers de fléchettes microscopiques urticantes, afin de protéger leurs œufs des prédateurs. Ces fléchettes contiennent une substance toxique qui provoquent, sur les parties découvertes (avant-bras, plis du coude, poignet...) ou sur les parties en contact avec les vêtements contaminés :

- des éruptions cutanées extrêmement prurigineuses ;
- des démangeaisons locales importantes
- parfois des œdèmes.

Les présentations sont plus sévères chez les personnes à la peau claire ou en cas de premier épisode de papillonite. Les symptômes sont potentiellement sévères chez les personnes présentant un eczéma atopique, qui doivent consulter un dermatologue.

Si la présence de papillons cendre engendre des nuisances, elle ne présente pas de risque pour la santé.

Les mesures de prévention

Ce qu'il est recommandé de faire :

- porter des vêtements amples et couvrants lors des sorties nocturnes ;
- utiliser à l'extérieur des ampoules jaunes orangées ou rouges qui sont moins attractives pour les papillons ;
- laver fréquemment le sol et passer régulièrement une éponge sur les meubles extérieurs ;
- limiter les courants d'air qui peuvent disperser les fléchettes urticantes ;
- laver régulièrement les animaux domestiques dont les poils peuvent piéger les fléchettes ;
- bien fermer les prises d'air et les vitres lors de déplacements en voitures dans des zones infestées ;
- si vous observez des papillons cendre, les éliminer en les arrosant avec un jet d'eau ou en utilisant un chiffon humide (pour éviter la dispersion de fléchettes).
- laver tous les tissus à l'intérieur de la maison si les papillons ont pénétré à l'intérieur

Ce qu'il ne faut pas faire :

- marcher pieds nus ;
- faire sécher le linge dehors en période de papillonite
- stationner la nuit sous les sources lumineuses attirant les papillons comme les projecteurs ou les lampadaires ;
- utiliser des bombes insecticides, chasser ou écraser les papillons, sinon ceux-ci sont agités et dispersent leurs fléchettes.

Que faire en cas de contact avec des fléchettes urticantes ?

- prendre une douche très chaude pour diluer le venin, jusqu'à 48 heures après le début des symptômes ;
- après 48h, préférer les douches froides pour atténuer les démangeaisons
- éviter de se gratter, et appliquer un produit calmant (vendu en pharmacie) ;
- certains produits traditionnels (alcolado etc) peuvent soulager mais ne doivent pas être utilisés chez les personnes aux antécédents d'eczéma, asthme, atopie
- laver le linge à l'eau très chaude pour éliminer les substances urticantes ;
- si vous vous êtes écorchés en vous grattant, garder les lésions bien propres et les désinfecter régulièrement jusqu'à guérison ; ne pas hésiter à consulter un médecin si elles deviennent rouges, douloureuses ou présentent du pus (signes d'infection).

Si les symptômes persistent et sont handicapants, consultez un dermatologue (Centre Hospitalier de Cayenne, 05 94 39 53 59 ou 05 94 39 55 55, prise de rendez-vous) pour prescription de dermocorticoïdes ou antihistaminiques

♦ Formation à destination des représentants des usagers



La délégation de France assos santé Guyane propose, à la rentrée, une formation à destination des représentants des usagers siégeant dans les Commissions des usagers (C.D.U.) des établissements de santé : « **Analyser les plaintes et réclamations** ». Elle se déroule le 14 septembre à Cayenne.

Les objectifs pédagogiques sont :

- Identifier le parcours d'une plainte ou réclamation dans un établissement de santé
- Analyser la plainte du point de vue du représentant des usagers
- Connaître les différents niveaux de réponses à apporter
- Utiliser la plainte pour améliorer la qualité

Les inscriptions se font en envoyant vos nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone à guyane@france-assos-sante.org.

Offres d'emploi



■ Le Centre Hospitalier de Cayenne recrute :

- Des **infirmiers en soins critiques** (contrats courte et longue durée). Renseignements et candidatures : direction.soins@ch-cayenne.fr.



- Des **sages-femmes** (contrats courte et longue durée). Renseignements et candidatures : caroline.belin@ch-cayenne.fr.

■ Guyane promo santé (GPS) recrute un **chargé de projet et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé sur la thématique « vie affective et sexuelle »** (CDD 18 mois, temps plein, à pourvoir le 1er septembre). Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 15 août à recrut@gps.gf. Consulter la **fiche de poste**.

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)

